



Elections municipales de mars 2026: vous pouvez participer en tant que bénévole !

Les opérations de vote pour ce scrutin nécessitent la mobilisation de nombreux bénévoles pour tenir les 10 bureaux de vote dryats.

Vous souhaitez participer à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement des bulletins?

Rejoignez notre équipe de bénévoles !

Seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales de Saint-André-les-Vergers et intéressés par cette expérience citoyenne peuvent se porter volontaires en tant qu'assesseur et/ou scrutateur :

- Les assesseurs, au nombre de deux par bureau de vote, doivent siéger par tranche de 2h30 à chaque table de vote où ils sont chargés, avec le président, de la tenue du bureau de vote. Avec les autres membres du bureau, vous formerez une équipe qui guidera les électeurs tout au long du processus de vote, depuis la vérification de la bonne appartenance au bureau de vote jusqu'à l'émargement sur la liste.
- Les scrutateurs, au nombre de quatre par table de dépouillement, sont chargés du dénombrement des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats.

Pour vous inscrire :

NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Téléphone :/...../...../...../..... Email (le service Population vous contactera de préférence par mail): @..... Avez-vous une expérience passée dans un bureau de vote : ☐ oui ☐ non
--

A Saint-André-les-Vergers, le...../...../2026

Signature

Si votre candidature est retenue, le service Population vous contactera quelques semaines avant le scrutin pour connaître vos disponibilités.

Vous serez informés quelques jours avant les élections des missions et horaires retenus.

« Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la ville de Saint-André-les-Vergers, en qualité de responsable de traitement, sur le fondement de l'intérêt légitime ayant pour finalité de pré-enregistrer votre candidature en tant que bénévole pour l'organisation des élections. Ces informations sont exclusivement à destination des personnes habilitées du Service Population. Vos données sont conservées pour une durée maximum d'un an. Conformément au règlement général européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des données vous concernant ou de définir le sort de vos données après votre décès.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: CDG 10, BP 40085 SAINT-SAVINE, 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX, ou par courriel à dpo@cdg10.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr par téléphone au 01 53 73 22 22 ou par voie postale à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.